

# Les avocats défendent le tribunal de commerce

L'avocat sparnacien Patrick Derowski, bâtonnier du barreau de Châlons en-Champagne, a fait parvenir une motion au préfet pour demander le maintien du tribunal de commerce.

UNE lettre, une motion et des chiffres. C'est ce qu'a reçu de l'ordre des avocats du barreau de Châlons-en-Champagne, en fin de semaine dernière, Dominique Dubois, préfet de la Marne et de la région.

Ce dossier a également été envoyé à aux élus, au premier président de la Cour d'appel de Reims, à son procureur général, ainsi qu'au président et au procureur du tribunal de grande instance de Châlons-en-

Champagne. Le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Châlons (dont Epervy dépend), le Sparnacien Patrick Derowski contestent totalement la décision du ministre de la Justice de supprimer le tribunal de commerce sparnacien (notre édition du 3 septembre).

Selon le bâtonnier, l'étude d'impact réalisée par les services du Garde des Sceaux fausse les données : « Il semble que l'enquête se fonde sur le peu d'activité du tribunal, au regard de celle déployée par les tribunaux de Châlons-en-Champagne et de Reims. Cependant, les chiffres avancés par l'étude d'impact n'apparaissent pas fiables ».

## 1.723 ordonnances en 2002

Elle révèle par exemple 39 jugements rendus en 2001, contre 85 en 1998, ou encore 24 référés, contre 32 en 1998. « Ces chiffres ne sont pas faux, mais ne reflètent pas du tout l'activité du tribunal. Par exemple, en 2002, les juges commissaires ont

rendu 1.723 ordonnances et le président 404. Et tout cela n'est pas pris en compte ! » s'étonne Me Derowski.

Les statistiques complètes de l'activité du tribunal pour 2002 et 2001 ont également été envoyées au préfet, ainsi qu'au ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Dominique Perben.

Me Derowski estime en effet que garder un tribunal de commerce à Epervy est indispensable.

« Les justiciables doivent pouvoir compter sur un service de proximité. Si le tribunal disparaît, les commerçants de Dormans par exemple, devront se rendre à Châlons-en-Champagne ».

Et il ajoute : « Le projet est incohérent puisque parallèlement à la suppression, quatre juges de proximité vont être affectés au tribunal ».

Autre argument avancé par le bâtonnier, la diversité des juridictions présentes au sein du palais de justice sparnacien : tribunal d'instance, de police, un conseil des prud'hommes et une juridiction paritaire des baux ruraux.

## Intégrer les communes voisines

« Le tribunal de commerce permet en conséquence d'offrir un service diversifié d'accès au droit. De plus, il ne coûte pas cher, puisque les juges sont bénévoles et que le greffe n'est pas fonctionnarisé ».

Outre ces constats, Me Derowski propose une solution afin d'assurer, s'il en est besoin, un développement durable de



Me Patrick Derowski : « On veut supprimer le tribunal de commerce et parallèlement, quatre juges de proximité vont être affectés au tribunal d'instance ».

## Franck Leroy veut une réunion

Le maire d'Epervy, Franck Leroy, a sollicité le préfet de la Marne pour qu'il provoque une réunion rassemblant des représentants du monde économique, des autorités judiciaires, ainsi que des élus de l'arrondissement d'Epervy.

Une réunion similaire avait déjà été organisée en 2000.

Elle avait sans aucun doute contribué à faire reculer le gouvernement qui souhaitait déjà à l'époque rapprocher le tribunal de commerce d'Epervy à celui de Châlons-en-Champagne.

Jeudi dernier, ce sont les acteurs qui se sont réunis à la cour d'appel de Reims.

l'activité sparnacienne. « Il serait opportun, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, d'étendre sa compétence aux communes avoisinantes, c'est-à-dire Ay, Magenta, Dizy et Hautvillers », qui dépendent actuellement du tribunal de

commerce de Reims. Le 20 septembre, le Préfet devrait avoir reçu les observations des élus et du monde judiciaire. Elles seront alors transmises au Garde des Sceaux.

Antoine Jacquet